

Réunion des producteurs/distributeurs d'eau potable du SAGE Ill-Nappe-Rhin et des aquifères du Sundgau

*Qu'entend-on par filière agricole bas-impacts ?
Quel bilan de l'AMI 2018 Grand Est « Soutien aux filières
favorables à la ressource en eau » ?*

Contexte



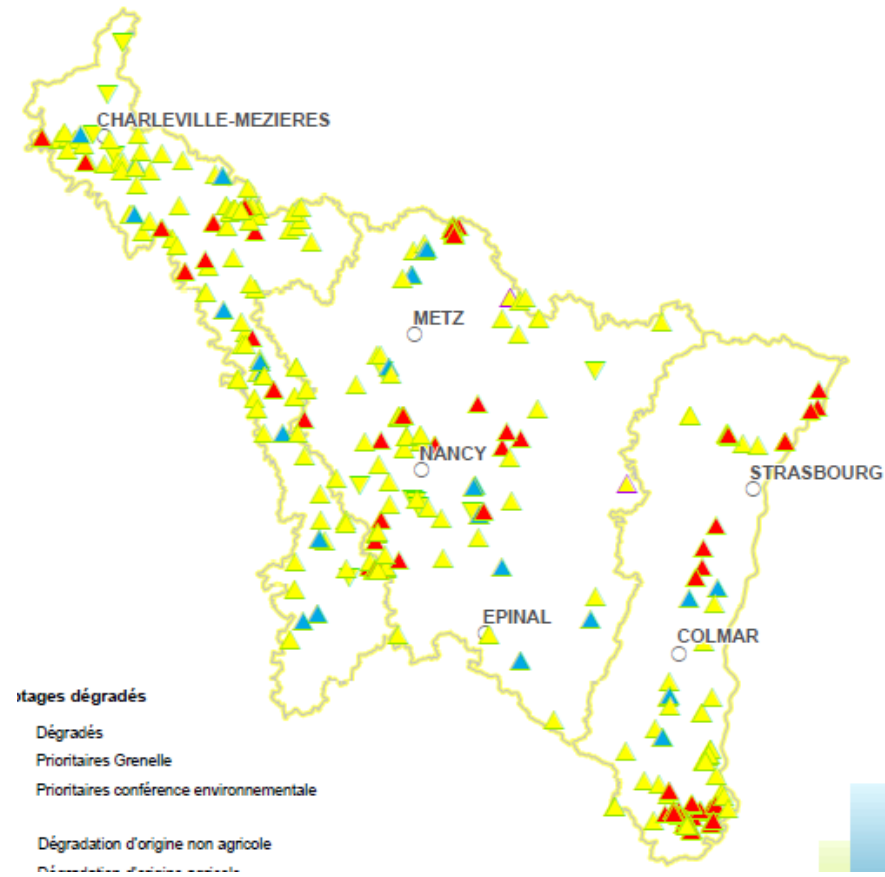
3772 captages



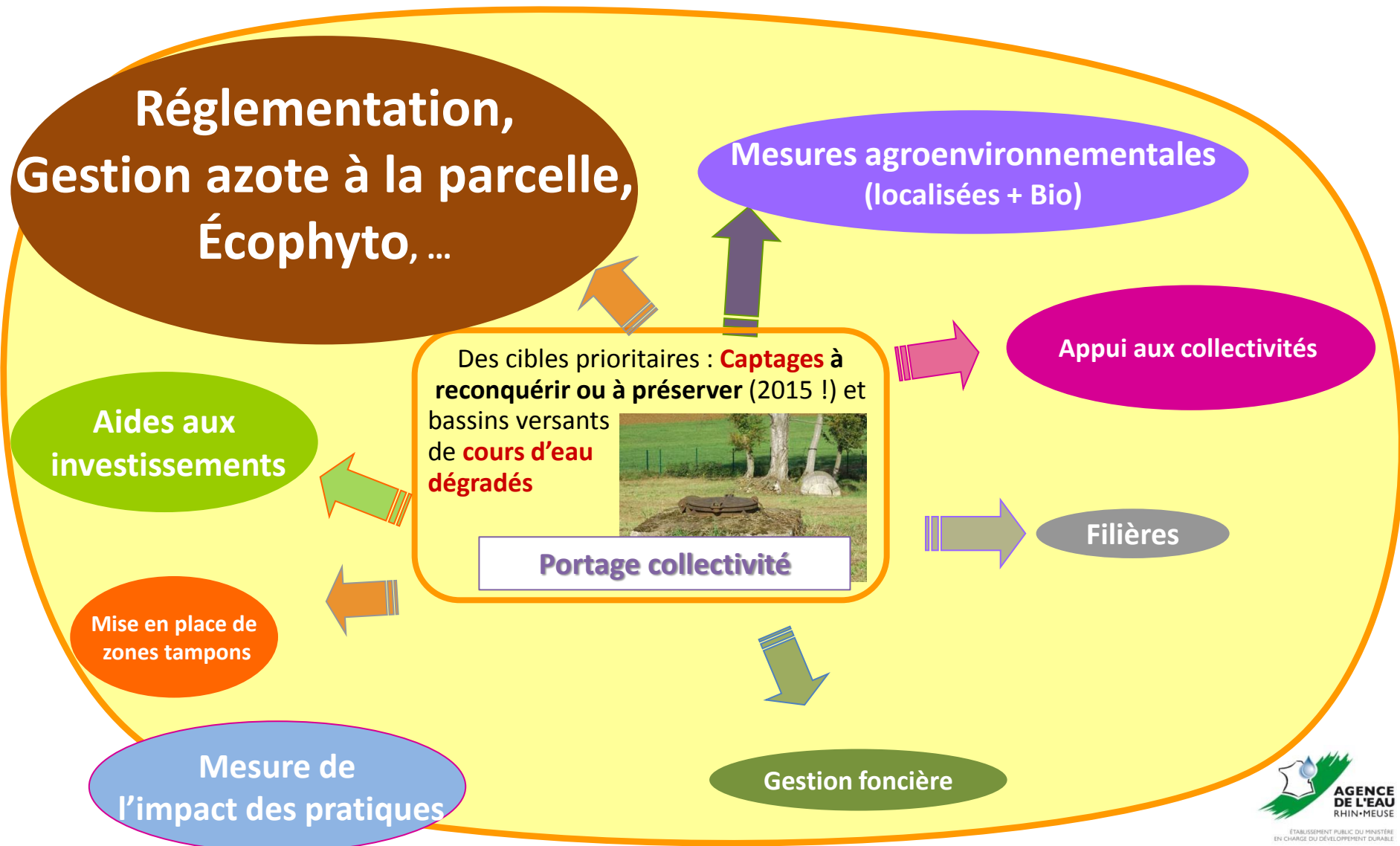
331 captages dégradés



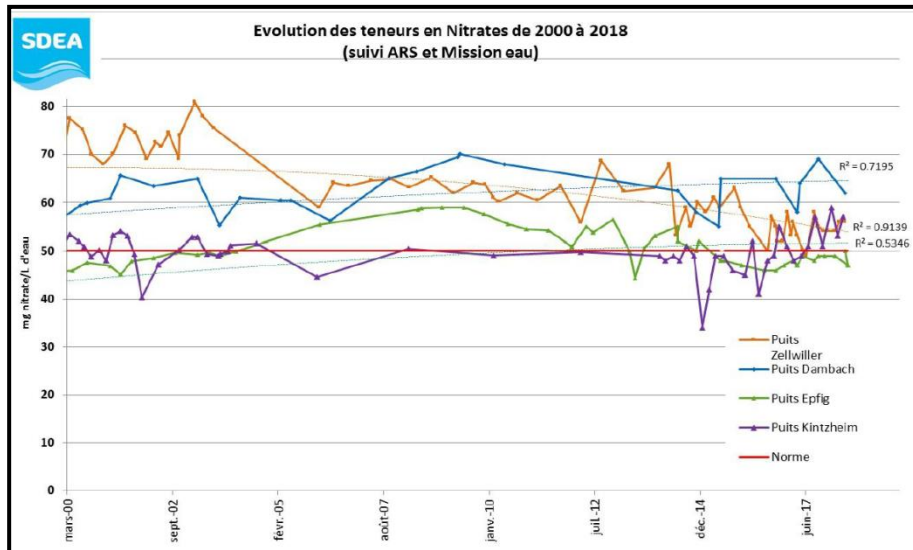
135 captages prioritaires



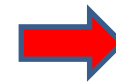
Pollutions d'origine agricole : quelles interventions aujourd'hui ?



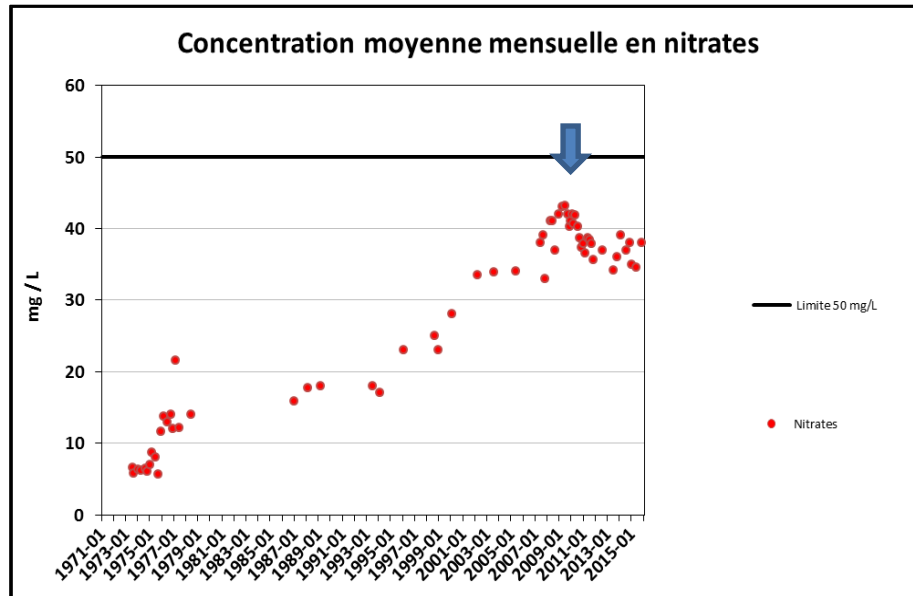
Des résultats variables



- mise en œuvre d'un plan d'actions agricoles « classiques » (type conseil agricole)
- Pas de remise en cause de l'assolement et des systèmes de culture



Stagnation des teneurs à des niveaux élevés



Captage d'AMMERTZWILLER

Intervention avec installation d'une culture énergétique sans intrants (miscanthus)



Baisse des teneurs, Solution durable dans le temps

Vers une évolution forte des changements de système

Les objectifs de santé publique et environnementaux ne seront pas atteints sans des actions plus efficaces :

- Diversification des cultures
- Assolements plus adaptés à la nature des sols
- Seule une réduction drastique des surfaces d'usage de certains pesticides / nitrates pourra permettre de maîtriser les fuites vers les milieux aquatiques

Exemple de cultures

Lessivage désherbant
(Chloridazone)

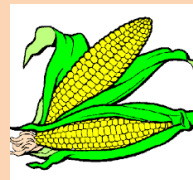
Culture à fort risque de pollution,
sauf si menée en AB*



AAC

Sol nu en hiver si pas de CIPAN
Lessivage azote et désherbant
(S-métolachlore)

Culture à fort risque de pollution, sauf si
menée en AB*



Lessivage azote et désherbant
(Nicosulfuron)

Culture à fort risque de pollution, sauf si
menée en AB*

**« La bonne dose au bon moment » pour
les cultures en conventionnel ne suffit pas
à préserver l'eau de tous les captages**

* azote souvent un facteur limitant en GC BIO

Vers une évolution forte des changements de système

La pollution par les nitrates en grandes cultures conduites en conventionnel

	colza	Blé d'hiver	Orge d'hiver	Maïs*	Prairies et pâtures	Forêt
[NO3] mg/l moyenne	93	57	75	115	25	2
écart-type	7	30	55	54	-	-

(issu des mesures sous les sites à bougies poreuses en parcelles agricoles lorraines - INRA de Mirecourt)

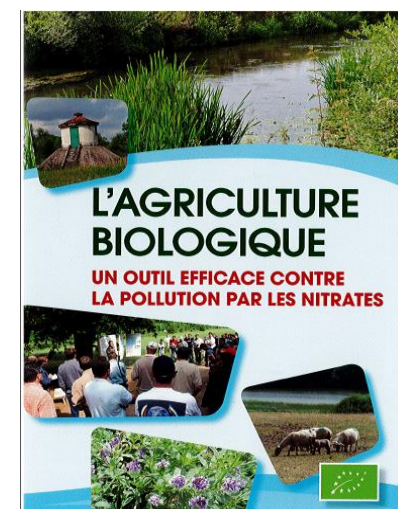
* Chiffres confirmés par l'étude menée par l'ARAA

En polyculture-élevage et en grandes cultures biologiques

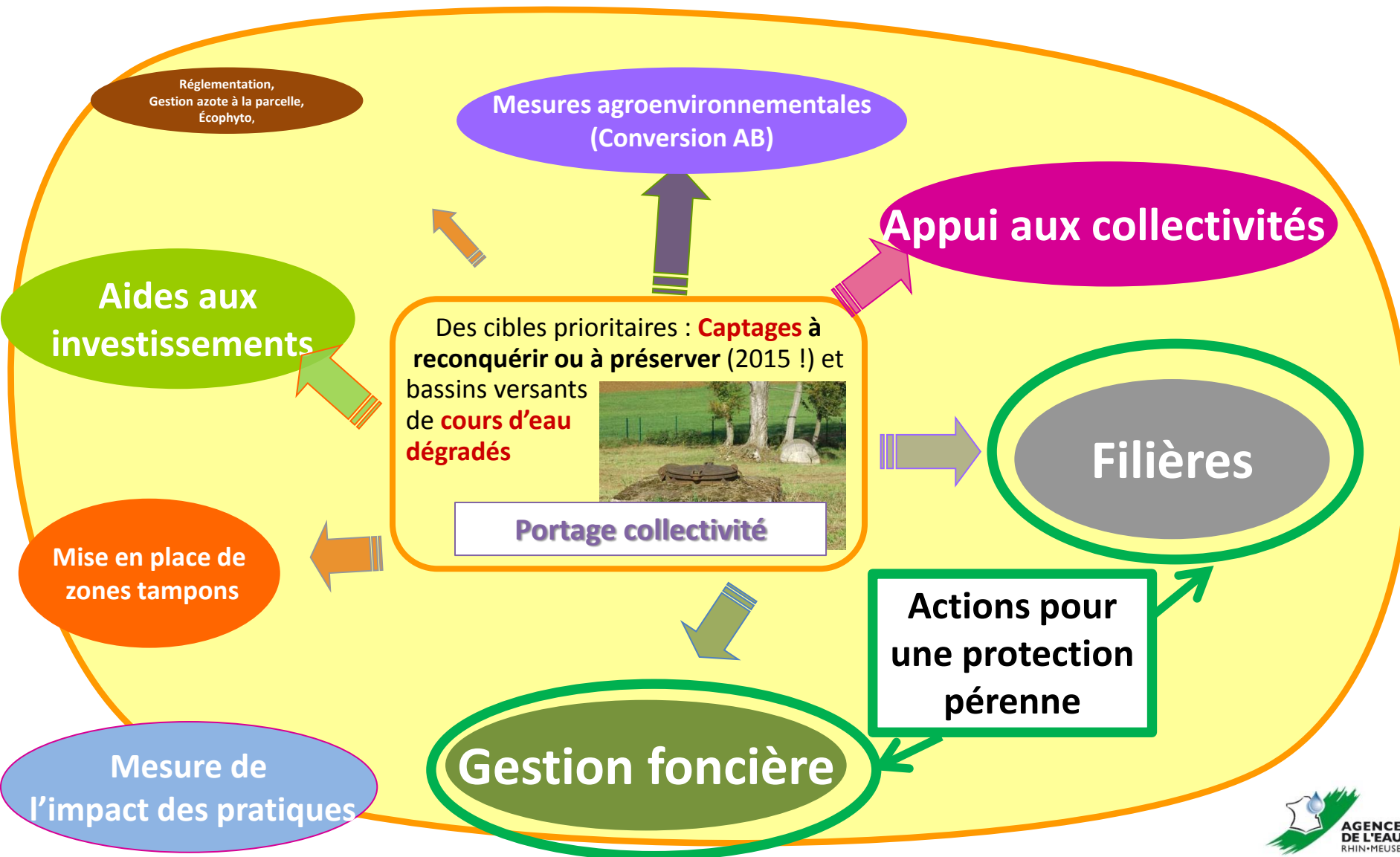
- Des taux de nitrates en moyenne entre **25 et 30 mg/l**,
- Des **excédents d'azote divisés par 2 ou 3** dans les systèmes polycultures-élevage,
- Des **excédents d'azote inférieurs de 26 %** pour les autres cultures bio

L' évolution des systèmes agricoles vers des cultures Bas Niveau d'Impact (BNI) est nécessaire pour :

- **Préserver la ressource en eau,**
- **Augmenter la résilience face aux évolutions climatiques.**



Pollution d'origine agricole : quelles interventions demain ?



Pollution d'origine agricole : quelles interventions demain ?

Prairie permanente = milieu idéal contre toutes les pollutions agricoles

Cultures en agriculture biologique → pas de produits de synthèse et meilleure structuration du sol qui permet la rétention de l'azote

Autres cultures « à bas niveau d'impacts sur la ressource » : TTCR, miscanthus (sans glyphosate à l'implantation), luzerne, chanvre.



Les filières : de quoi parle-t-on ?

Cible : secteur à fort enjeu eau (captages, BV impactés ou milieux humides)



Efficacité sur la ressource
Pérennité des actions



Les types d'agriculture visés... vers le respect de la ressource

- les systèmes herbagers ;
- l'agriculture biologique ;
- autres cultures BNI (luzerne, TTCR, miscanthus, sainfoin...).

Trouver des débouchés pour valoriser des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource qui permettra de localiser ces surfaces dans les secteurs à fort enjeu eau

Un Appel à Manifestation d'Intérêt multipartenaires

Une mise en commun des moyens financiers et humains de 4 partenaires



Des enjeux forts :

- ❖ la restauration et/ou préservation de la qualité des ressources en eau,
- ❖ la préservation des milieux humides,
- ❖ la gestion des problématiques de crues et/ou de débits d'étiage,
- ❖ la gestion des coulées de boues,
- ❖ la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour quoi faire ?

Dynamiser l'émergence de projets
innovants **garantissant des
résultats pérennes sur la**

**Il ne s'agit pas d'apporter un soutien
massif aux filières agricoles, mais bien de
donner un coup de pouce à la
structuration de filières favorables à la
protection de la ressource en eau**

Aider à la mise en œuvre de
économiques intéressantes
pour la ressource en eau qui
seraient ensuite
autoportantes

Quels projets soutenus ?

Les études visant à étudier la faisabilité de développer des projets de filières pérennes et efficaces : études prospectives au développement ou à l'adaptation d'une filière existante ou en devenir, études de marché, diagnostic technico-économique, adaptation du cahier des charges d'appartenance à un label en place....

MAX pour 2 ans



L'animation permettant de développer des projets de filières pérennes et efficaces : animation de terrain pour aider au développement des nouvelles productions, animation dédiée au montage du projet, coordination/mise en rapport des différents acteurs mobilisés....

MAX pour 2 ans



Les investissements nécessaires à la concrétisation du projet global, au cas par cas, selon éléments précis et effets attendus sur la ressource en eau.

MAX pour 3 ans



pour la protection de la ressource en eau et des milieux humides

Une approche très ouverte en termes de solutions éligibles

Il peut s'agir d'une aide à :

- **la création** d'une marque de territoire ou d'un label de « mention d'intérêt »,
- **l'adaptation** de filière ou signe de qualité déjà existants,
- **au développement** de filières artisanales voire industrielles....

Il pourrait s'agir d'investissements liés :

Amont

1. à l'aménagement de bâtiments et/ou d'équipements d'assistance à la production, à la récolte, au lavage, au triage, au conditionnement, au stockage et à la mise en marché de produits non transformés,
 2. au transport et à la logistique,
 3. au développement ou à la création d'ateliers de transformation à la ferme (équipements frigorifiques, matériels de nettoyage et de désinfection...),
 4. à la création et développement de plateformes logistiques collectives pour l'approvisionnement local en restauration collective,
 5. spécifiquement à la mise en place d'une filière ou d'un process industriel,
 6. à la création de points de vente collectifs (équipements frigorifiques, matériels de vente, de présentation, de conditionnement....),
- etc...

Aval

Pour quels critères de sélection ?

- **lien avec les territoires à enjeu « eau »,**
- **pérennité** des changements de pratiques amenés par le projet,
- **garantie de l'efficacité du projet sur la ressource,**
- **caractère collectif,**
- **cohérence** du gain environnemental sur la ressource avec les moyens déployés.

Qui peut répondre à l'AMI ?

- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Collectifs d'agriculteurs ;
- Acteurs des filières économiques ;
- Organismes de développement de l'agriculture ou de la forêt ;
- Associations...

Quelles aides ?

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau pourront apporter

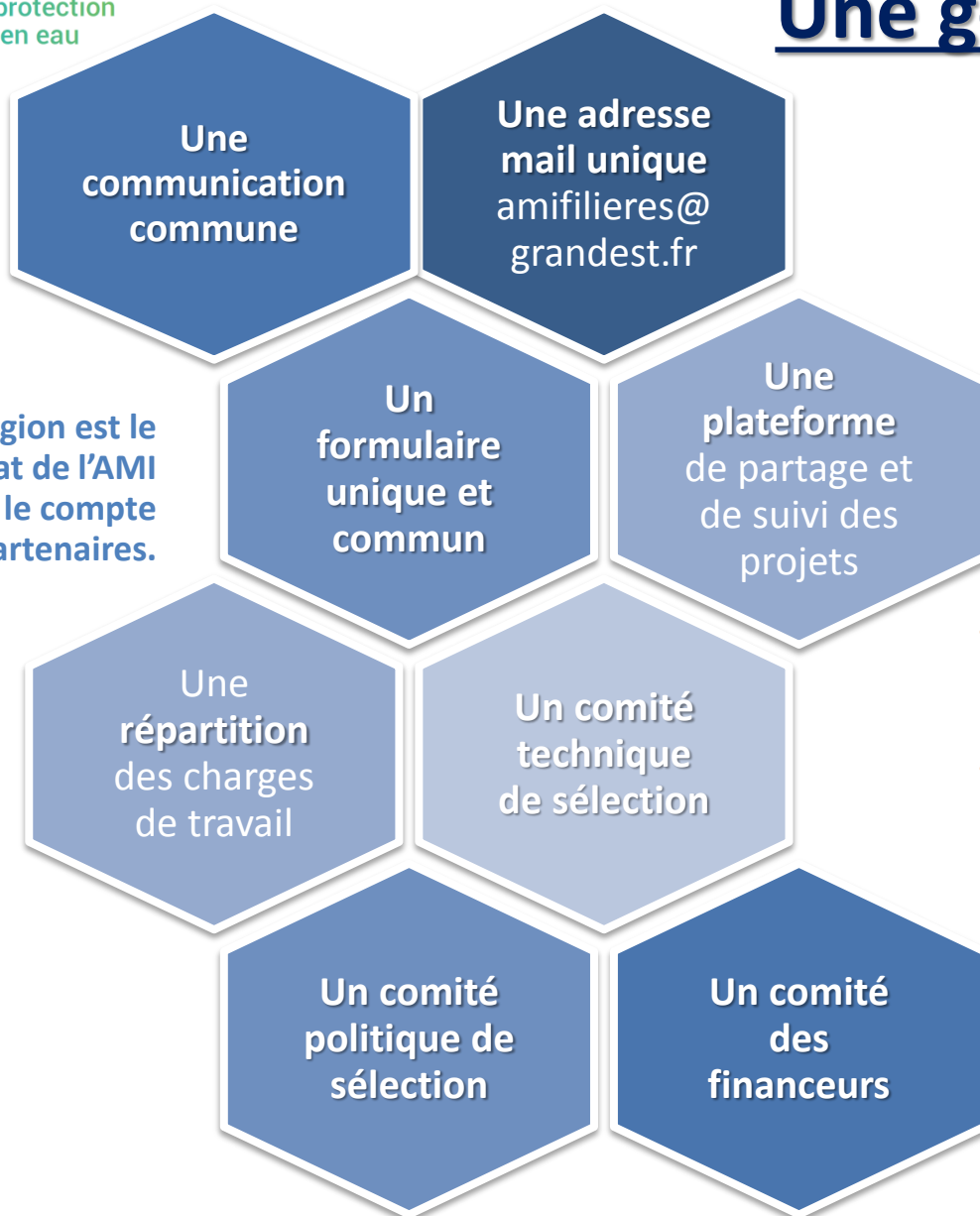
	Etude	Animation	Investissement
Pour les collectivités et associations	de 50 % à 90 % selon le financeur		
Pour les acteurs économiques	de 40 à 60 % dans le respect des règles d'encadrement européens		

Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'AMI.

Soutien aux filières
favorables à la protection
de la ressource en eau

Une gestion mutualisée

La Région est le
secrétariat de l'AMI
filières pour le compte
des partenaires.



- Une instruction technique commune
- Une instruction administrative propre à chaque partenaire

Soutien aux filières
favorables à la protection
de la ressource en eau

**67 dossiers
reçus**

*pour 51 M d'€
d'opérations
et 30 M d'€ d'aides
sollicités*

**2 déclarations
d'intentions**

27 dossiers éligibles
(19 concernent RM)

**19 dossiers
nécessitant des
compléments**
(16 concernent RM)

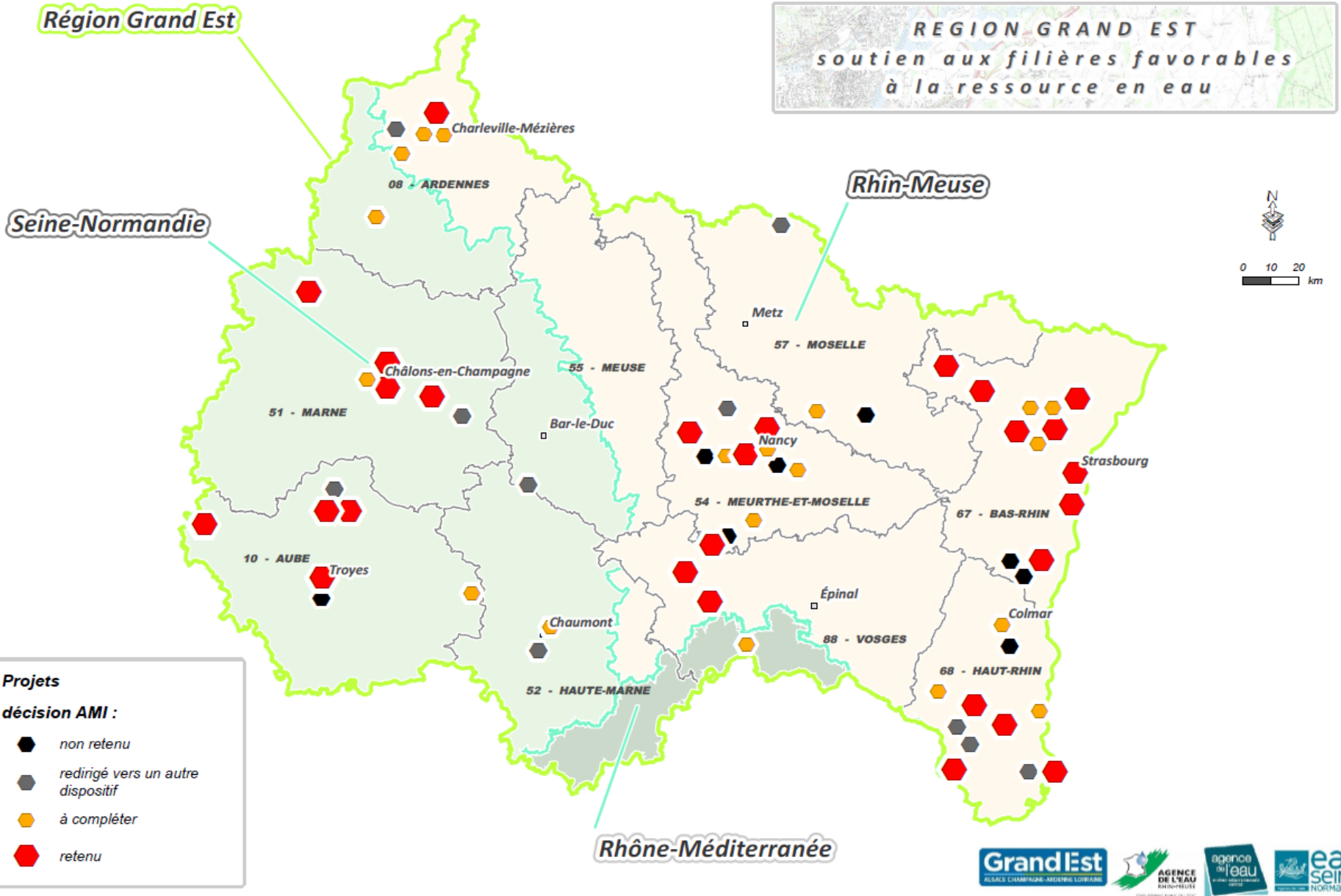
**19 dossiers non
éligibles à l'AMI**
(15 concernent RM)

16 dossiers retenus à l'issue de la
1^{ère} session d'examen
*4,2 M€ d'opération / 1,8 M € de
subventions*

11 dossiers retenus à l'issue de la
2^{ème} session d'examen
6,6 M€ d'opération

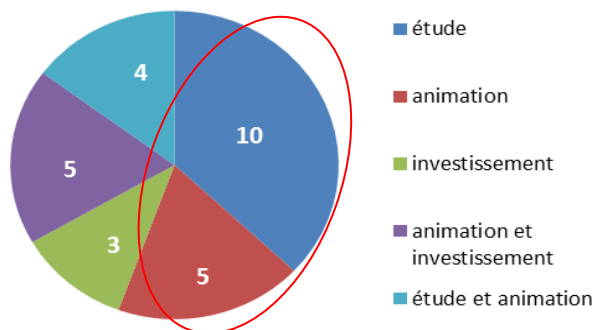
10 dossiers réorientés vers d'autres
dispositifs de financement

9 dossiers définitivement inéligibles

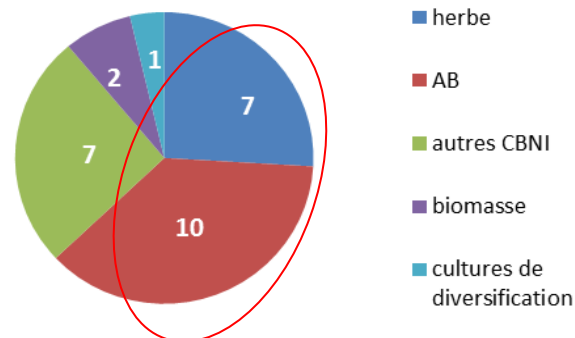


27 dossiers éligibles à l'échelle du Grand Est

Nombre d'opérations par type de projet



Nombre d'opérations par type de filières concernées



- majorité de **projets études/animation** ;
- 60 % de projets sur les volets **herbe et AB** ;
- 25/27 dossiers sur des **actions de restauration ou de préservation de la qualité des ressources en eau**.

Montant total d'opération (session 1)	4,2 millions d'euros
Subvention Région*	0,61 M€*
Subvention AESN	0,45 M€
Subvention AERM	0,74 M€
Montant total subventions (encore provisoire)	1,8 M€

Montant total d'opération (session 2)	6,6 millions d'euros
Subvention Région	<i>en cours d'instruction</i>
Subvention AESN	<i>en cours d'instruction</i>
Subvention AERM	0,34 M€

* Montants proposés à la validation des instances délibérantes

11 dossiers éligibles sur le territoire alsacien

		<i>Filière concernée</i>	Coût total du projet	Aide totale apportée	Pourcentage d'aide
MINOTERIE BURGRAFF BECKER	développement de nouvelles filières bio avec débouché en alimentation animale par procédé de toastage : <u>investissement et animation</u>	<i>AB</i>	856 375 €	373 706 €	44 %
ALSACE LAIT / SDEA	développement de la filière lait de prairie : <u>formation, animation et investissement</u>	<i>herbe</i>	654 400 €	141 120 €	22 %
FARMER /SDEA	développement de la culture du soja en micronisation : <u>animation et investissement</u>	<i>diversification de culture (soja)</i>	253 050 €	54 220 €*	21 %*
NUNGESSER / SDEA	développement d'une filière de semences de fleurs et graminées sauvages : <u>étude, animation et investissement</u>	<i>fleurs et graminées sauvages</i>	520 300 €	218 215 €*	42 %*
VILLE DE SAINT LOUIS	<u>étude de faisabilité</u> de développer CBNI sur les captages + <u>actions de sensibilisation</u>	<i>CBNI</i>	36 960 €	33 264 €	90 %
CC SUD ALSACE LARGUE	développement d'une marque basée sur la filière de type local, élevé à l'herbe - secteur Largue et Sundgau : <u>animation</u>	<i>herbe</i>	86 000 €	75 400 €	88 %
CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	<u>Animation et étude</u> visant le développement de filières agricoles à faible impact	<i>AB</i>	199 500 €	47 475 €	24 %
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	une stratégie agricole partagée pour protéger la ressource en eau sur l'AAC de Plobsheim : <u>étude</u>	<i>biomasse</i>	420 080 €	96 084 €	22 %
CD 68	projet d'agrandissement et de diversification de l'abattoir de Cernay : <u>animation et investissement</u>	<i>herbe</i>	950 000 €	Proposition à venir	
OPABA	réalisation d'une <u>étude de faisabilité</u> pour la mise en place d'une plate forme (tri, séchage, décorticage, stockage) pour céréales bios	<i>AB</i>	32 840 €	26 272 €	80 %
OPABA	réalisation d'une <u>étude</u> sur les possibilités de mettre en place d'une collecte de lait bio en Alsace du Nord	<i>AB</i>	11 250 €	9 000 €	80 %

* Montants proposés à la validation des instances délibérantes

6 dossiers en attente de compléments sur le territoire alsacien

ARMBRUSTER / SDEA	Mise en place d'une filière protéines végétales
COMPTOIR AGRICOLE /SDEA	Filière soja et allongement des rotations
FDSEA / APCO	Mise en place d'une filière luzerne
VELCOREX	Étudier la faisabilité de la création d'une filière agro-textile locale (chanvre et ortie)
CAC	Aménagement d'un silo dédié à l'agriculture biologique
OPABA	Études de marché et économique pour le « Lieu alimentation bio » à Strasbourg

Bilan et perspectives de l'AMI

Un AMI 2018 qui a montré son intérêt...

- **67 dossiers reçus**
 - 16 projets soutenus à l'issue de la 1ère session → 2,3 millions d'aide (*montant encore provisoire*)
 - 11 projets soutenus à l'issue de la 2^{ème} session → ? millions euros d'aide
 - Reste une 3^e session d'examen possible courant janvier 2019
- **des projets structurants, multi-partenariaux, ancrés sur des enjeux locaux**
- **un collectif régional engagé sur les filières ...**

Une dynamique autour des filières BNI entretenue :

- organisation d'une **journée d'échange** autour des filières herbe début février
- création d'une **plateforme de mise en réseau** des porteurs de projets post AMI
- **reconduction** de cet AMI **mi-2019**

Merci pour votre attention

Delphine BERGER
Agence de l'eau Rhin-Meuse

